

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-51

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

15 JUL. 2025
15 JUL. 2025
15 JUL. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

**APPROUVANT LA DÉLOCALISATION DES ACTIVITÉS DE L'INSPÉ
ACTUELLEMENT IMPLANTÉES SUR LE SITE DE SAINT-DENIS VERS LES
LOCAUX DU CNAM**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-02 du 24 janvier 2025 approuvant le projet de fermeture du site de Saint-Denis au plus tard le 31 juillet 2026 ;
- VU** les présentations réalisées devant le Conseil d'administration, notamment celles en date du 13 juin 2025, et les échanges intervenus lors des réunions d'information et de concertation avec l'INSPÉ ;
- VU** les documents adossés à la présente délibération.

CONSIDÉRANT les coûts croissants liés à l'exploitation du site (gardiennage, fluides, entretien), sa sous-occupation manifeste et les contraintes techniques de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT l'orientation stratégique de relocalisation progressive des activités vers des sites adaptés et sécurisés, notamment les locaux du CNAM situés au 61 rue du Landy à Saint-Denis ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité de l'offre de formation et de préserver les conditions de travail et d'affectation des personnels, dans un souci de dialogue social renforcé ;

CONSIDÉRANT les garanties apportées aux agents, notamment l'absence de licenciement et les mesures d'accompagnement prévues ;

CONSIDÉRANT les besoins pédagogiques, administratifs et scientifiques recensés pour assurer la relocalisation dans des conditions satisfaisantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 04 juillet 2025 en formation plénière décide :

Article 1 :

D'APPROUVER la relocalisation des activités de l'INSPÉ, actuellement implantées place du 8 Mai 1945 93200 Saint-Denis, dans les locaux du CNAM, situés au 61 rue du Landy, 93200 Saint-Denis.

Article 2 :

D'APPROUVER l'organigramme cible garantissant la continuité de service et la non-rupture d'affectation pour les agents de l'établissement.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

Article 3 :

DE PRENDRE ACTE des engagements de l'établissement, à savoir :

- le maintien de l'emploi pour l'ensemble des agents administratifs permanents, y compris ceux dont les fonctions viendraient à disparaître, le cas échéant par un transfert en surnombre au regard de l'organigramme cible ;
- dans l'hypothèse où le projet de relocalisation avec le CNAM ne pourrait aboutir, le report de la relocalisation d'une année.

Article 4 : Entrée en vigueur et exécution

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La Directrice générale des services et l'Agente comptable sont en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 04 juillet 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 30
Quorum : 17	Votes exprimés : 30
Membres présents : 24	Pour : 29
Membres représentés : 6	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 30	Abstention : 1

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Relocalisation des activités Site de l'INSPE à Saint Denis

CSA du 27 Juin 2025
CA du 4 Juillet 2025

Chapitre 1

Le projet

Le projet actuel

- Maintenir les formations de l'INSPE de la voie technologique et professionnelle
- Relocaliser les activités dans un nouveau site

La date d'effet

- 1^{er} 09 2026 au plus tard

Les conséquences

- De nouveaux locaux avec la particularité des plateformes techniques
- Gestion des ressources humaines

Chapitre 2

L'analyse de la situation actuelle

Les effectifs étudiants en 24-25

Parcours	M1	M2	DIU50 Stagiaires mi-temps	DU100 Stagiaires temps plein
Biotechno LP	13	6	2	7
Biotechno LT	12	6	3	4
Eco gestion LP	16	12	10	17
Eco gestion LT	22	14	7	19
Lettres Langues Histoire géo	18	10	11	17
Maths Physique Chimie	13	5	3	3
SII	8	2	10	7
STI	4	4	14	9
Physique Chimie	9	3	10	25
TOTAL	115	62	70	108

Problèmes hérités de responsabilité légale

- Occupation sans cadre CDU
- Présence sans cadre d'un lycée professionnel dans les locaux
- Responsabilité de l'ensemble pour l'UPEC et sa Présidence

Des évolutions insuffisantes

- À la suite de l'avis défavorable de juin 2024, problème pris au sérieux par les parties prenantes (Etat, Rectorat, etc.)
- CDU et convention de superposition en cours qui ne règlent pas le problème (soit l'UPEC reste responsable ; soit ses personnels dépendent du lycée pour la sûreté et la sécurité)

Pourquoi relocaliser les activités ?

Des locaux sous occupés :

- 12000m2 / 400 étudiants (surface équivalente à la FST et 10 fois moins d'étudiants)
- Importantes surfaces d'ateliers avec d'autres destinations difficiles
- Un territoire où d'autres universités P8 et P13 sont plus présentes
- Des coûts d'exploitation en forte augmentation :

		Saint Denis			
Destination	Sous-catégorie	2022	2023	2024	ss-total
Energie / fluides	Electricité	65 762 €	151 650 €	93 390 €	310 802 €
	Eau	- €	- €	- €	- €
	Gaz / géothermie	189 462 €	180 404 €	202 500 €	572 366 €
	Sous-total	255 224 €	332 054 €	295 890 €	883 168 €
Maintenance / travaux	Maintenance préventive	32 420 €	36 780 €	62 375 €	131 575 €
	Maintenance curative / Rénovation / Travaux (hors restauration)	30 984 €	33 871 €	162 337 €	227 192 €
	Sous-total	63 404 €	70 651 €	224 712 €	358 767 €
Gardiennage		504 €	9 727 €	119 865 €	130 096 €
Ménage		53 733 €	85 005 €	81 761 €	220 499 €
Espaces verts		10 631 €	10 631 €	13 556 €	34 818 €
Total		383 496 €	508 068 €	735 784 €	1 627 348 €

EXTRAIT NOTE SUR SAINT DENIS de 2020, (pour projet Aubervilliers)

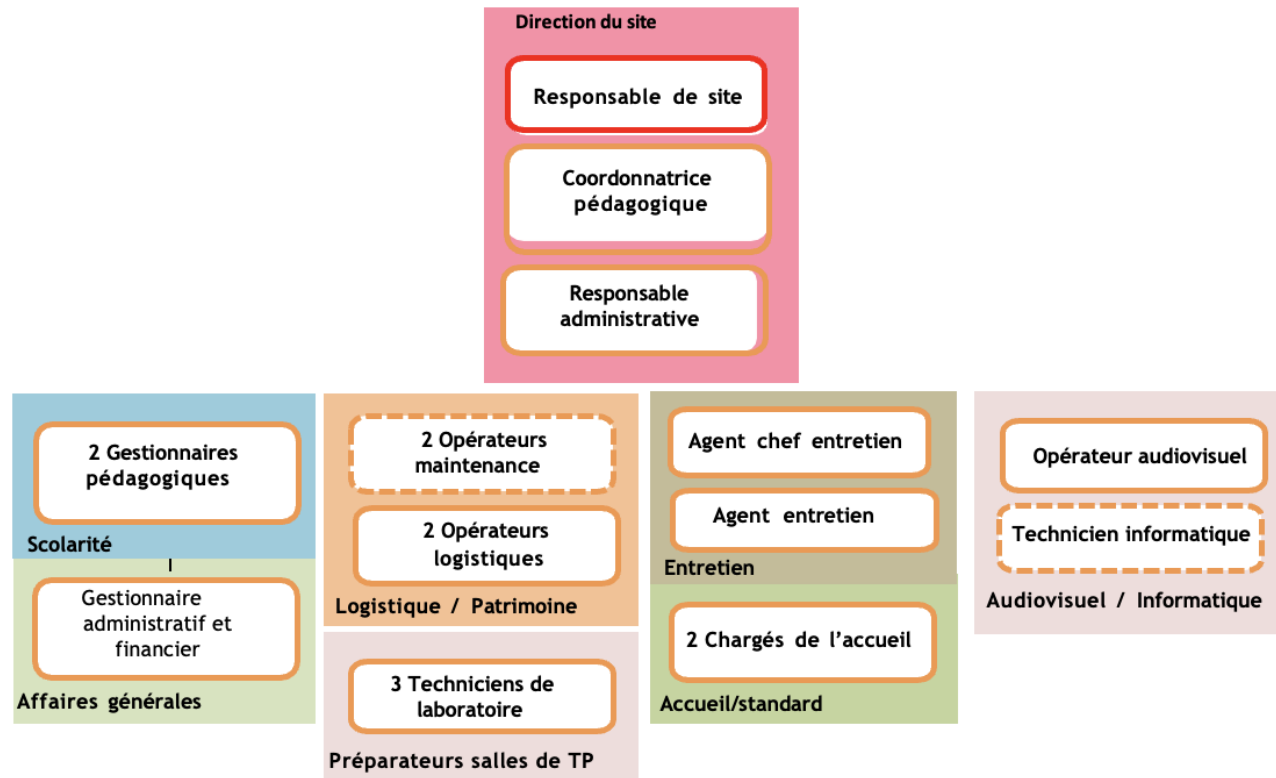
- Surface du site = 18 400 m² dont 6 200 affectés à un lycée
- Le bâtiment de l'Inspé de Saint-Denis, ERP de type R de 2e catégorie, construit en 1965, offre une surface de plancher de 16 928 m² pour une capacité d'accueil de 1 450 personnes.
- N'ayant jamais fait l'objet de rénovation depuis sa création, la poursuite de l'activité sur ce site est soumise à une mise en sécurité et en accessibilité, évaluée respectivement en 2020 à 1 304 960 € et 507 900 €.
- Le coût de mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique était en 2020 de 5,6 M€ (330€/m²).
- Le coût global de mise à niveau technique, réglementaire et fonctionnelle était donc de $2\,500 \text{ €/m}^2 \times 16\,928 \text{ m}^2 = 42,3 \text{ M€}$

Les personnels

BIATSS	Nb
Catégorie A	1
Catégorie B	1
Catégorie C personnels administratifs	3
Catégorie C Agents techniques	13
TOTAL	18

Enseignants	Nb
Professeur des universités	1
Maitres de conférences	9
Enseignants Second degré - Plein temps	15
Enseignants Second degré -Temps partagé	11
ATER	2
TOTAL	38

Organigramme actuel



Chapitre 3

Le projet de relocalisation

Le site de Saint-Denis du CNAM



2 bâtiments du CNAM à Saint-Denis :
Landy 2 et Synergie 2

Accès direct : RER B, L 15 du GPE
Accès à 1 station : RER D, L14, 16 et 17 du GPE

Le site de Saint-Denis du CNAM



Accès Landy 2 : 6 mn RER



Accès Synergie 2 : 10 mn RER



Accès Landy 2 / Synergie 2 : 7 mn

Le site de Saint-Denis du CNAM



Synergie 2 : plateaux de chimie



Bâtiments Landy

Le site de Saint-Denis du CNAM

Entrée



Extérieurs végétalisés

Le site de Saint-Denis du CNAM



Cafétaria



Espaces commun étudiant

Le site de Saint-Denis du CNAM



2 amphis de 64 places et 1 amphi



Salle de documentation

40 Salles de cours



Les besoins UPEC/INSPE remontés au CNAM

- → Accès à 1 laboratoire de chimie, 50 à 80 demi-journées dans l'année, mutualisée, ¶
- → 2 laboratoires SII / STI spécifiques à nos formations : ¶
- ⇒ → salle des systèmes, 105 à 115 demi-journées dans l'année, mutualisable, ¶
- ⇒ → salle de courants forts SII / STI mécanique et courants faibles, 96 à 106 demi-journées dans l'année, mutualisable, ¶
- → 1 laboratoire de sciences physiques, 90 à 110 demi-journées dans l'année, mutualisable, ¶
- → Une moyenne de **14 salles de cours par ½ journée**, et la possibilité de monter à 20 très ponctuellement dont : ¶
- ⇒ → 6 salles < 12, (**3 ou 4 grands bureaux déjà identifiés** dans l'espace bureaux) ¶
- ⇒ → Accès à en moyenne 8 salles de cours de 30 places par ½ journée. ¶
- → 1 espace bibliothèque universitaire (80m², 115m linéaires) avec un ou une bibliothécaire permanente (identifié dans l'espace bureau), ¶



Laboratoires de chimie présents sur Synergie 2



Rentrée 2026 : 4 laboratoires de SII / STI existants

Les locaux disponibles



- ➡ En Gris les locaux tertiaires dédiés UPEC environ 800m²
- ➡ Possibilité de faire 3 salles de TD de 12/14 personnes
- ➡ Mutualisation des plateformes et salles de cours

Chapitre 4

Les éléments à retenir pour validation d'une relocalisation

Le scénario proposé rentrée 2026

Un unique scénario retenu pour la rentrée 2026, la relocalisation des formations dans les locaux du CNAM de Saint Denis répondant à toutes les priorités demandées dont : Accessibilité des lieux pour les futurs étudiants, maintien au maximum d'une unité des équipes et de l'offre de formation.

Organigramme cible



Eléments budgétaires

- ➡ 800 m² d'espaces dédiés avec participation aux charges 150 €/m²/an soit 120 k€
- ➡ Mutualisation des plateformes, salles de cours, amphis : cout variable et estimé à 150 k€ maximum
- ➡ Equipement laboratoire courant fort 30 k€ et provision pour le déménagement 70k€

Calendrier

- ✓ Rectrices ESR Ile de France et Créteil avisées par courrier en Décembre
- ✓ Validation par le CA du 24 Janvier du projet de sortie du site de Saint Denis actuel
- ✓ Poursuite des réunions d'informations et de concertations avec l'INSPE
- ✓ Présentations en Conseil de Gestion de l'INSPE du 13 juin de la solution CNAM
- ✓ Région Ile de France, DGESIP

Avis du CSA du 27 Juin 2025

Vote au CA du 4 Juillet 2025

Etapes suivantes

- ✓ Finaliser la convention pour information des tutelles
- ✓ Réaliser les aménagements
- ✓ ***Accompagnement RH de l'ensemble des collègues BIATSS (plan de formation, reclassement, etc...)***

www.u-pec.fr

Cabinet - DGS